

Émetteurs : DSP-DPSE	Territorialisation de la politique régionale de prévention promotion de la santé – 2024	Date : 18/03/2024
Visas : DSP		
Destinataires : DD - DCPT		

1. Contexte :

La politique régionale de prévention et de promotion de la santé est définie par le Projet Régional de Santé. Elle est mise en œuvre par le Département Prévention Santé Environnement (DPSE) de la direction de la santé publique, en collaboration avec les délégations territoriales (DT) de l'ARS pour sa déclinaison territoriale. L'élaboration et la mise en œuvre de la politique de PPS s'appuie sur le Réseau Régional d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé (RRAPPS) mise en place en 2019.

Pour rappel, les objectifs du RRAPPS sont de :

- **Proposer des stratégies d'intervention** efficaces pour la mise en œuvre de la politique de santé régionale → **actions probantes** ;
- **Professionaliser les acteurs** : disposer d'opérateurs en capacité de porter les actions probantes ;
- **Construire une offre structurée** de prévention promotion de la santé pour répondre aux besoins des territoires → **Programmation** des actions ;
- **Développer une culture partagée** entre les acteurs de la santé au niveau régional et départemental ;
- **Accompagner** via un appui méthodologique les acteurs locaux.

L'offre de prévention promotion de la santé est basée sur la contractualisation avec les opérateurs. Il s'agit de disposer d'une offre permettant d'assurer une couverture thématique et géographique.

Le RRAPPS se décline au niveau régional et départemental.

En s'appuyant sur le RRAPPS, les priorités de la politique de prévention promotion de la santé de l'ARS pour la période 2023-2028 visent à :

- Poursuivre la structuration et la territorialisation de la PPS en proposant une offre permettant de répondre aux besoins des territoires en cohérence avec les priorités de santé et la volonté de s'appuyer sur les dispositifs territoriaux : Contrats Locaux de Santé (CLS), Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), Maisons de Santé Pluriprofessionnelles (MSP) notamment ;

- Poursuivre la lutte contre les inégalités territoriales et sociales de santé en priorisant les interventions sur les territoires où les indicateurs sont les plus défavorables ;
- Enfin, dans un objectif d'efficacité, de cohérence et de déploiement d'une politique de PPS ambitieuse, la stratégie portera sur un renforcement des partenariats interministériels : Education Nationale, Assurance Maladie, DREAL, DRAAF, DREETS... Mais également avec le Conseil Régional et les Conseils Départementaux.

2. Méthodologie :

A partir du diagnostic territorial (CLS, PTA, CPTS, etc.) les DT déclineront les priorités en matière de prévention et promotion de la santé en croisant les besoins identifiés, les territoires et/ou populations prioritaires (ex : quartiers politique de la Ville) et l'offre de prévention construite et présentée dans les fiches synthétiques thématiques ci-après. Ces fiches rappellent les priorités de PPS, l'offre disponible pour répondre à ces priorités, les opérateurs mobilisables financés par l'ARS.

Pour ce faire, les DT s'appuieront sur le Réseau Régional d'Appui à la Prévention Promotion de la Santé (RRAPPS) départemental qui réunit les opérateurs locaux désignés par l'ARS pour proposer une offre de prévention répondant aux besoins identifiés.

Lorsqu'il est impossible de répondre aux besoins identifiés, le RRAPPS départemental devra rechercher un opérateur pour y répondre. Dans ce cas, deux possibilités :

- Un opérateur sous CPOM intervenant déjà sur cette thématique peut élargir son périmètre géographique (validation par le RRAPPS départemental / arbitrage financier par l'ARS via la procédure FIR en vigueur) ;

Un nouvel opérateur propose une action en s'appuyant sur les référentiels connus (validation par le RRAPPS départemental et le DPSE / arbitrage financier par l'ARS via la procédure FIR en vigueur) Tout besoin exprimé dans le diagnostic en dehors de ces thématiques (violence faite aux femmes, financement d'équipement sportif, apprentissage des gestes de premiers secours...) ne pourra pas être retenu par le RRAPPS départemental sauf si après concertation avec le département PSE, l'action est jugée pertinente (dossier cerfa rédigé par l'opérateur avec financement FIR – CRB DSP à retranscrire par chaque DT dans l'outil ma démarche s@nté).

Les actions PPS s'inscrivant dans le FIT seront également partagées dans le cadre du RRAPPS départemental. Les critères de recevabilité et les principes de financement sont détaillés dans la fiche réflexe FIT PPS.

Le RRAPPS n'a pas de financement propre. Il s'agit d'un réseau de coordination d'opérateurs. Le financement des actions est assuré via une contractualisation (CPOM ou convention annuelle) avec chacun des opérateurs. Aussi, le calendrier de programmation des actions et donc de la programmation des RRAPPS départementaux doit être en adéquation avec le calendrier d'élaboration du FIR de l'année N+1. A cet effet, l'annexe 1 de la présente note « Articulation RRAPPS / FIR : de l'expression des besoins au financement des actions » définit le calendrier à respecter.

Enfin, pour décliner sur le territoire la politique PPS, les CMTS peuvent s'appuyer sur les référents thématiques du DPSE présentés ci-après.

	Thématiques	Référents régionaux
DETERMINANTS	Compétences psychosociales	Mathilde DELAUNE
	Addictions	Emilie CONTANT/ Corinne LE DENMAT
	Nutrition (Alimentation et activité physique)	Laetitia LEUCI
	Santé sexuelle	Mathilde DELAUNE/Laurianne BRUET/Laurent MARIE
	Santé Environnement	Bruno MAESTRI et chef UTSE
	Santé mentale	Mathilde DELAUNE
PATHOLOGIES	Maladies chroniques non transmissibles	Dépistage organisé des Cancers : Laura GIROUX/Laetitia LEUCI/Valérie AGLIETTI Laurianne BRUET/ Laurent MARIE
	Maladies infectieuses	Laurianne BRUET/ Laurent MARIE/
POPULATION	1000 jours	Bruno MAESTRI / Mathilde DELAUNE
	Personnes âgées	Mathilde DELAUNE
	Enfants et Jeunes	Mathilde DELAUNE MDA : Laure-Marine HOUEL
	Personnes en situation de précarité	Nadia GHALI
	Personnes en situation de handicap	Mathilde DELAUNE / Laure-Marine HOUEL
TRANSVERSAL	MSP : Structures de santé pluridisciplinaires de 1 ^{er} recours	Laurianne BRUET / Laurent MARIE

3. Annexe :

Articulation RRAPPS / FIR : de l'expression des besoins au financement des actions.....Annexe 1

Compétences psychosociales - CPS généralistes

Axe(s) à promouvoir :

Le développement des compétences psychosociales

La notion de compétence(s) psychosociale(s) (CPS) a été définie par l'OMS au début des années 90 dans un document qui soulignait l'importance de promouvoir cette capacité afin de favoriser la santé globale positive dans ses dimensions physique, psychique et sociale.

Le **déploiement des CPS** est le **fondement de la méthodologie de l'intervention probante en prévention-promotion de la santé (PPS)**, véritable garant de l'efficacité des programmes déployés.

L'instruction interministérielle du 19 août 2022 affiche l'ambition « **génération 2037** » : cette génération sera la première à grandir dans un **environnement continu de soutien au développement des compétences psycho-sociales**. Elle repose sur une méthodologie d'intervention précoce et probante en PPS autour des enfants, des jeunes, des familles et des adultes les entourant au quotidien.

L'ARS BFC propose une offre évolutive comprenant un axe formation et un axe d'intervention. Cette offre devra s'appuyer sur l'état des lieux des actions existantes dans chaque département.

1. La formation des professionnels

Opérateur : PROMOTION SANTE

Outil : Référentiel CPS SPF

Programme des formations élaboré annuellement dans le cadre du CPOM avec PROMOTION SANTE.

Une formation de formateurs/référents CPS sera expérimentée en 2024 à destination des professionnels de l'Education nationale.

Public prioritaire : les professionnels de la petite enfance et de l'enfance, les enseignants et professionnels de l'Education nationale du 1^{er} degré et les professionnels de la PJJ.

Offre :

- Formation de niveau 1 : principes PPS et fondamentaux CPS ;
- Formation de niveau 2 : approfondissement CPS et méthodologie de projet en PPS ;
- Formation e-learning (niveau 1 renforcé) ;
- Temps de sensibilisation à destination des élus, des partenaires mais aussi des professionnels : peut s'articuler avec le déploiement de PSFP et être mis en œuvre en amont du programme.

2. Les actions

Programme de Soutien à la Famille et à la Parentalité 3-6 ans

Opérateur : MFBFC

Outil : Actions probantes SPF

Le programme de déploiement des actions pour l'année N+1 est intégré au CPOM de PROMOTION SANTE (feuille de route N+1-onglet CPS).

Public prioritaire : QPV

Le jardin des émotions

Opérateur : MFBFC

Outil : Actions basée sur les critères d'efficacité de SPF

Le programme de déploiement des actions pour l'année N+1 est intégré au CPOM de la MFBFC.

Public prioritaire : QPV

L'enjeu de la déclinaison opérationnelle de l'instruction est centré sur la promotion des méthodologies d'intervention probantes et les programmes probants, à l'instar du volet Addictions. Un document présentant l'offre CPS en Bourgogne-Franche-Comté (CPS généralistes et addictions) est mis à disposition dans la boîte à outils CPS.

Documents et liens utiles :

- Instruction interministérielle du 19 août 2022 relative à la stratégie nationale multisectorielle de développement des compétences psychosociales chez les enfants et les jeunes – 2022-20 et note du CODIR du 03/10/22 sous :

<A:\TRANSVERSAL\PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT\03 GT PREVENTION\BOITE A OUTILS CPS>

- Référentiel national CPS- SPF Février2022 file:///C:/Users/econtant/Downloads/494874_spf00003620.pdf
- Guide d'aide à la construction d'actions en éducation pour la santé

Addictions

La Direction de la Santé Publique (DSP) porte l'ensemble de la prise en charge en matière d'addictologie. Tous ces domaines de prise en charge intègrent le parcours addictions.

Axe(s) à promouvoir :

- I) Promouvoir l'offre départementale de la prévention des conduites addictives travaillée au sein du parcours addiction, via les commissions départementales du RRAPPS.

La politique de prévention des addictions est essentiellement portée par les CSAPA, et d'autres promoteurs associatifs

Le parcours addictions a démontré collectivement la multiplicité des actions de prévention des conduites addictives insuffisamment évaluées et coordonnées entre les différents acteurs de la prévention. Ainsi, dans le cadre du groupe de travail « Adolescents » du parcours, un référentiel d'intervention partagé a été réalisé basé sur une culture commune de la prévention, les compétences psychosociales et les programmes/actions reconnus probants dans une logique de parcours, d'accompagnement à la création d'environnement favorable. (cf lien avec le document)



https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/system/files/2018-12/2018-09_rrapps_referentiel_regional_prevention_addictologie.pdf

Le contenu de ce référentiel d'intervention régional a été réaffirmé par la publication récente du référentiel national CPS de Santé Publique France (file:///C:/Users/econtant/Downloads/494874_sf00003620.pdf).

Il intègre le fonctionnement du RRAPPS et permet de valider la construction collective d'une offre de prévention des conduites addictives coordonnée sur chaque département.

Cette feuille de route départementale est financée et traduite dans les CPOM de chaque opérateur. Pour les CSAPA, le financement est pérenne et fléché à travers leur dotation de fonctionnement issue de l'Ondam (=> pas de financement via le FIR) ; pour les autres opérateurs, le financement FIR est conservé.

Le financement pérenne des CSAPA se concrétise par la création de 29 ETP d'animateurs de prévention des conduites addictives se répartissant territorialement comme ci-dessous :



La prévention des conduites addictives se doit de reposer sur une méthodologie d'intervention probante. Cette méthodologie est à promouvoir.

Plusieurs programmes probants sont déployés en région lesquels contribuent à la promotion d'un environnement favorable.

- Le programme **Primavera** de renforcement des compétences psychosociales s'adresse à un public d'enfants scolarisé de 8 à 12 ans (du CM1 à la 5ème) ;

-Le programme **Unplugged** est un programme de prévention des conduites addictives en milieu scolaire, il est destiné aux adolescents de 12 à 14 ans.

-Le programme **SFP** (Soutien aux familles et à la parentalité) s'adresse quant à lui aux familles ayant des adolescents entre 12 et 16 ans.

- le programme **Protect** de prévention sélective d'abus des écrans chez les adolescents (12 à 18 voire 20 ans) présentant un risque accru ou symptômes précoces de troubles liés à l'usage d'internet.

Chaque programme dispose d'un coordonnateur régional, garant de la conformité du déploiement, proposant annuellement des formations et assurant une animation régionale pour les opérateurs. Les coordonnateurs des programmes sont financés via le Fonds de lutte contre les Addictions.

Au-delà des programmes probants à déployer prioritairement sur les territoires, les CSAPA proposent également des programmes multi-séances (actions basées sur les critères d'efficacité du référentiel de SPF), adaptés aux spécificités des publics et travaillés dans le cadre des commissions Rrapps de chaque département.

Depuis le 26 janvier 2016, la mission de prévention des CSAPA est obligatoire. Ainsi, ils peuvent légitimement assurer un continuum entre prévention, repérage, et intervention précoce. Ils sont considérés comme structures expertes et ressources pour le soin, l'accompagnement et la prévention en addictologie sur leur territoire d'intervention. Les CSAPA portent également les Consultations Jeunes Consommateurs, dont les missions d'aller-vers les conduisent à développer des points contacts locaux, en proximité avec l'environnement du jeune.

Les objectifs des CJC sont :

- Aller à la rencontre des jeunes en difficultés potentielles et se faire connaître des institutions (éducation nationale, éducation spécialisée, professionnels de santé) ;

- Mettre en œuvre des actions d'information et de prévention collective ;

- Réaliser une évaluation de la situation médico-psycho-sociale du consommateur et repérer un éventuel usage nocif ;

- Offrir une information et un conseil personnalisés, une prise en charge brève ;

- Offrir un accueil et une information à l'entourage, seul ou en présence du jeune consommateur ;

-

D'autres opérateurs en dehors des CSAPA viennent renforcer cette stratégie de prévention des conduites addictives : l'association Tab'Agir pour le 58 et 89 et l'association Avenir Santé (rayonnement régional et méthodologie d'intervention pairs aux pairs)

L'Association Avenir Santé, financée dans le cadre du Fonds de lutte contre les Addictions, a travaillé avec les MFR à la construction d'un programme de prévention des conduites addictives, s'inspirant du programme probant Unplugged : le Programme Prévention des Addictions auprès des jeunes en insertion

sociale et professionnelle= PAJISP. Ce programme pourra se déployer auprès des MFR et CFA de la région dès fin 2023 (financement FLCA 2023 pour 2 ans)

II) La lutte contre le tabagisme, priorité nationale

Depuis 2014, des plans nationaux permettent de définir la stratégie de lutte contre le tabagisme. Leur déclinaison régionale est portée par les ARS. Le Plan national de Lutte contre le tabagisme 2023-2028 est toujours en attente et assurera la continuité avec les précédents. Le Fonds de lutte contre les Addictions (déployé depuis 2018) permet de flécher directement des moyens conséquents, notamment dans la lutte contre le tabac et plus largement depuis 2022 l'ensemble des conduites addictives (avec et sans substance).

Le fonds contribue au **financement des actions locales, nationales et internationales** en cohérence avec la stratégie nationale de lutte contre les addictions, notamment via des démarches d'AMI et/ou de financements directs.

Sous l'égide des ARS, une structure externe d'appui est chargée de suivre l'ensemble des actions portées dans le cadre des Plans tabac régionaux et plus globalement des actions financées via le FLCA. En 2023, en BFC, le marché public a été renouvelé, avec une continuité de l'opérateur (KPMG ADVISORY).

Parmi les axes prioritaires du plan national, le développement de « **lieux de santé sans tabac** », est un objectif national.. Il s'agit d'engager notamment les directions des établissements de santé dans une démarche globale d'aide à l'arrêt du tabac, à la fois auprès des patients/usagers et également auprès des professionnels de ces structures. La stratégie de déploiement est portée par le Respaad –



ouvertement par le Respaad qui a :
pour leurs connaissances du terrain.

<https://www.respaad.org/wp-content/uploads/2019/09/Guide-HST-09-2019-02.pdf>

Associé à cet axe prioritaire, le développement des « **Espaces sans Tabac** » est également **promu**, afin de contribuer à la débanalisation du tabac et la création d'environnement favorable à l'arrêt du tabac dans les différents lieux de vie des habitants. Les collectivités territoriales sont les cibles premières de cette stratégie. En BFC, elles peuvent être appuyées par la Ligue contre le cancer (financé via FLCA).

En complément, l'Association Avenir Santé, suite à une étude d'acceptabilité, s'engage dès 2023, à accompagner les écoles et universités de BFC dans une dynamique « **Campus sans Tabac** » (territoires concernés : 21-25-58 et 71).

Des actions nationales se déclinent également dans l'ensemble des régions comme par exemple:

- **Le Moi(s) sans tabac** (portage national Santé Publique France - financement et pilotage en région par l'ARS)

Il s'agit d'un défi collectif national d'arrêt du tabac, avec des dispositifs de soutien d'aide à l'arrêt valorisés spécifiquement sur le mois de novembre.

Localement chaque acteur est invité à contribuer à la communication et la mise en œuvre d'actions d'aide à l'arrêt du tabac, sous l'égide d'un ambassadeur régional. En BFC, depuis 2018/2019 l'ambassadeur retenu est l'IREPS BFC en partenariat avec Tab'Agir.

Les AAP annuels des CPAM permettent de financer les actions locales moi(s) sans tabac.

- **TABADO** (portage national INCA, portage régional : Mutualité Française BFC- financement INCA via FLCA)

L'action s'adresse aux élèves volontaires en lycée professionnel et CFA. Elle propose une 1^{ère} séance collective de sensibilisation, à l'issue de laquelle les fumeurs désirant arrêter peuvent s'inscrire en consultation individuelle avec un tabacologue ou une infirmière tabacologue. Ils bénéficient alors d'un diagnostic complet et gratuit, puis de 4 séances collectives et/ou individuelles d'accompagnement à la réduction voire à l'arrêt de la consommation de tabac

- En région, l'association TAB'AGIR, 'acteur phare en matière d'accompagnement à l'arrêt du tabac pour missions principales de former les professionnels de santé du 1^{er} recours à la tabacologie et favoriser le déploiement d'une prise en charge pluridisciplinaire (prescripteur TSN- psychologue TCC- diététicienne), ambulatoire, sans reste à charge pour les patients et au plus près de leur domicile.

Documents et liens utiles :

Référentiel national CPS- SPF Février2022 file:///C:/Users/econtant/Downloads/494874_spf00003620.pdf

Document régional présentation programmes CPS

Deuxième plan national de lutte contre le tabagisme- https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/180702-pnlt_def.pdf

Plan régional de lutte contre le tabagisme <https://padlet.com/ENEISbyKPMG/di2no8ev1aee>

Bilan régional 2018-2022 du P2RT et FLCA

Les actions doivent être proposées en lien avec le parcours troubles nutritionnels.

Axe(s) à promouvoir :

Mettre en œuvre au plus près des territoires les mesures du PNNS4

Contribuer à la déclinaison de la stratégie nationale sport santé

Promouvoir la dynamique entreprise et collectivités actives du PNNS

Mobiliser et fédérer les élus autour des questions santé et nutrition :

Accompagnement méthodologique des collectivités qui s'inscrivent dans la démarche.

Signature de la charte collectivité active PNNS. Suivi du plan d'actions de la collectivité.

Opérateur qui accompagne : antennes PROMOTION SANTE

Outil : le référentiel /guide destiné aux collectivités territoriales.

Mobiliser et fédérer les entreprises autour des questions santé et nutrition :

Construire le tissu partenarial au regard de la typologie du territoire nécessaire à la promotion de la dynamique entreprise active du PNNS.

Signature de la charte entreprise active PNNS.

Accompagner la mise en place d'actions à partir de l'outil « nutrition entreprise »

Opérateur qui accompagne : antennes PROMOTION SANTE

Outil : le référentiel /guide destiné aux entreprises.

Animer le réseau collectivités et entreprises actives PNNS .

Réalisation de la synthèse annuelle des programmes d'actions des adhérents au réseau PNNS

Opérateur qui accompagne : antennes IREPS

Outil : Journée PNNS (départementale ou régionale), semaine dénutrition, formation...

Promouvoir des actions nutritionnelles en milieu scolaire

Accompagner le déploiement du programme CrokyBouge :

Déployer des ateliers éducatifs et ludiques nutritionnels animés en binôme enseignant/infirmier scolaire destinés aux enfants couplés à des ateliers destinés à leurs parents dans les écoles CP. Ciblage sur les territoires prioritaires notamment au regard des indicateurs épidémiologiques (surpoids) et des indicateurs sociaux-économiques (précarité).

Opérateur: REPPPOP, Mutualité Française

Outil : Programme CrokyBouge, programme à destination des parents (disponible pour la rentrée de septembre 2024).

Améliorer la prise en charge du surpoids et prévenir son apparition au plus tôt dans la vie

Promouvoir le Programme Pome (Prévention Obésité Mère Enfant) sur les territoires.

Développement en BFC de ce programme ETP destiné aux femmes enceintes en surpoids avant leur grossesse ou préoccupées par leur poids. L'étape initiale consiste en un diagnostic éducatif individuel permettant de repérer les difficultés, les ressources et les besoins de chaque patiente. Des séances d'éducation collective multidisciplinaires sont ensuite proposées : 3 séances, réparties sur les trois trimestres de gestation, dont une en post-natal. Les groupes sont composés de 5 à 10 femmes au maximum. Les conjoints peuvent participer aux séances s'ils le souhaitent. Inclusion d'une approche corporelle adaptée aux femmes enceintes (relaxation...) Un suivi individuel en consultation diététique est proposé dans l'intervalle des séquences de groupe, avec possibilité d'un accompagnement individuel téléphonique régulier.

Opérateur: REPPPOP

Outil : Programme ETP POME

Accompagner le déploiement des créneaux Pass'sport forme

Pass'Sport Forme est un dispositif qui s'adresse aux jeunes de 7 à 17 ans ayant des problèmes de surpoids. Ce sont des ateliers tremplin qui ont pour but d'accompagner chaque jeune à devenir autonome dans ses activités physiques, intégrer progressivement un club sportif et ainsi être pleinement acteur de sa santé. Ce dispositif comporte une information adressée à la famille du jeune concerné (présentation de l'atelier et des objectifs), un entretien entre le jeune et le médecin ou l'équipe santé du REPPPOP, l'atelier hebdomadaire, conduit par un animateur formé par le REPPPOP, avec pratique et découverte d'activités physiques et insertion dans l'offre sportive.

Opérateur: REPPPOP

Outil : Pass 'sport forme

Ce dispositif devra s'articuler avec la généralisation à venir de la Mission retrouve ton CAP (initialement expérimenté en projet article 51) qui consiste à prendre en charge les enfants de 3-12 ans en situation d'obésité simple avec un suivi diététique et /ou psychologique de 2 ans à l'issue de 3 bilans (diét, psycho et médico-sportif) uniquement par les professionnels des MSP et centre de santé. Cette prise en charge sera financée à 100% par l'AM sans avance de frais.

Accompagner le renforcement des compétences

Professionnaliser les acteurs ressource sur les territoires

Dispensation de formations par publics spécifiques à des communautés d'acteurs concernés par un projet nutritionnel commun.

Préalable : ciblage des communautés d'acteurs dans le cadre des RRAPPS départementaux avec indicateurs épidémiologiques défavorables.

Opérateur qui accompagne : antennes PROMOTION SANTE

Outil : le référentiel/guide destiné aux professionnels.

Accompagner les structures et professionnels à la mise en place d'actions de promotion de la santé nutritionnelle s'appuyant sur des stratégies efficaces

Mise en œuvre des temps de sensibilisation, des accompagnements méthodologiques, des temps de formation et des échanges de pratiques en fonction des demandes et besoins identifiés, et ce en lien étroit avec les actions inscrites dans les CLS.

Opérateur : PROMOTION SANTE

Action : ateliers Nutritime

Développer le sport santé

Développer l'offre et le recours à l'activité physique adaptée à des fins thérapeutiques

Promouvoir auprès des professionnels de santé (MSP, CPTS...) la prescription d'activité physique adaptée sur ordonnance pour les personnes atteintes de maladies chroniques.

Cette promotion doit s'appuyer sur le dispositif PASS (Parcours d'accompagnement sportif pour la santé) qui permet aux patients sédentaires et atteints de pathologies chroniques de reprendre une activité physique régulière, adaptée, sécurisante et progressive à proximité de chez eux, sur conseil et prescription d'un professionnel de santé.

Concrètement, il permet aux professionnels de santé de prescrire une activité physique adaptée (APA) à leurs patients atteints de pathologies chroniques et de les orienter vers le réseau Sport Santé de Bourgogne Franche Comté (RSSBFC). A l'aide d'un entretien motivationnel, le RSSBFC orientera le patient auprès du bon intervenant sport-santé en fonction de ses limitations fonctionnelles et de la prescription du médecin. Les bénéficiaires du PASS seront soutenus financièrement la première année à hauteur de 50 %, 30 % la seconde année, 10 % les 3ème et 4ème année, sur leur cotisation annuelle. A la suite du PASS, les bénéficiaires pourront poursuivre l'activité dans la structure sans soutien financier du RSSBFC

Opérateur : Réseau sport santé.

Outil : créneau PASS

Améliorer l'information et l'orientation des personnes sur les territoires

Renforcer l'information et la sensibilisation sur l'intérêt de la pratique, mieux orienter vers l'offre et les lieux de pratique en s'appuyant sur les Maisons Sport santé.

Celles-ci constituent une des mesures phares de la Stratégie Nationale Sport Santé (SNSS) 2019-2024, co-pilotée par le Ministère des Sports et le Ministère de la Santé.

Début 2024, 23 MSS sont labellisées en BFC. Le RSS assure l'animation du réseau des MSS. En 2024 un financement ARS est prévu via un AMI pour renforcer leur rôle d'acteur local du sport santé et renforcer leur capacité à orienter le public.

Concrètement il s'agit en 2024 d'intégrer les MSS dans les RRAPPS départementaux, faire connaître les MSS auprès des CLS, CPTS..., engager les MSS à répondre à l'AMI.

Promouvoir les interventions probantes destinées aux jeunes

Mettre en place des projets ICAPS : Intervention auprès des collégiens centrée sur l'activité physique et la sédentarité sur des territoires.

En 2024, un AMI va être lancé par l'ARS pour engager 3 projets ICAPS. Il s'agit donc de promouvoir l'AMI auprès des structures pouvant développer ce type de projet (collectivités, collègues...) et les accompagner pour le démarrage du projet.

Opérateur : à rechercher au niveau local

Outils : Cahier des charges programme ICAPS

Documents et liens utiles :

- PNNS 4
- Stratégie nationale sport santé et stratégie régionale sport santé 2020-2024.
- Cahier des charges des Maisons Sport Santé
- Plateforme Espass de recensement des créneaux : <https://epass-bfc.fr/>
- Guides et référentiels nutrition pour les élus, entreprises, professionnels
- Cahier des charges du programme ICAPS

Santé sexuelle

Axe(s) à promouvoir :

- 1/Promouvoir l'éducation à la sexualité dans le cadre des programmes scolaires en partenariat avec l'Education nationale
- 2/Promotion d'actions de prévention auprès des publics à risques (HSH, Trans-identité, Travailleurs du sexe)

Education à la sexualité des enfants et des jeunes :

Selon l'OMS (2016) « la santé sexuelle est un état de bien-être physique, émotionnel, mental et social en matière de sexualité, ce n'est pas seulement l'absence de maladie, de dysfonctionnement ou d'infirmité. La santé sexuelle exige une approche positive et respectueuse de la sexualité et des relations sexuelles, ainsi que la possibilité d'avoir des expériences sexuelles agréables et sécuritaires, sans coercition, ni discrimination et ni violence. Pour atteindre et maintenir une bonne santé sexuelle, les Droits Humains et Droits sexuels de toutes les personnes doivent être respectés protégés et réalisés. »

La santé sexuelle fait donc partie intégrante de la santé, du bien-être et de la qualité de vie dans leur ensemble. A ce titre, la stratégie nationale de santé sexuelle 2017-2030 est inscrite dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de santé, dans une démarche globale d'amélioration de la santé sexuelle et reproductive.

Cette démarche vise également à faire évoluer les représentations sociales et leur traduction dans l'offre de santé, liées à l'identité de genre, à l'orientation sexuelle, à l'âge ou au handicap, ou au statut sérologique. Elle vise également à prévenir les comportements de violence, notamment sexuelle.

L'éducation à la sexualité s'inscrit à ce titre dans le parcours éducatif de santé des élèves : une information et une éducation à la sexualité doivent être dispensées dans les collèges et les lycées. Le programme interinstitutionnel d'éducation à la santé répond à cette problématique : l'objectif est d'intervenir auprès des jeunes sur tous leurs lieux de vie grâce à des binômes d'intervenants ayant suivi la formation régionale, gage de qualité des interventions mise en place.

1. Formations d'intervenants en éducation à la sexualité

L'Education nationale réalise à minima une fois par an dans chaque département une formation d'intervenants en éducation à la sexualité. Cette formation est ouverte à du public autre que celui de l'EN.

Cette formation peut donc être promue en fonction des besoins identifiés sur les territoires.

Coordination des demandes :

- Les CMDTS recensent les besoins de formations hors EN du territoire en lien avec les AS ;
- Le DPSE centralise ces demandes afin de les relayer aux 2 infirmières conseillères techniques régionales des 2 rectorats.

Opérateurs : formateurs de l'Education nationale.

2. Actions en milieu scolaire à destination des élèves

Séances collectives et interactives de sensibilisation et de prévention de 2 h à destination des élèves en établissement scolaire : il s'agit d'une approche préventive mais avant tout une éducation à la sexualité dans les champs biologiques, relationnels et sociaux.

Les thèmes abordés sont : la connaissance du corps, la relation amoureuse, les lois sur la sexualité, la première fois, le désir, de plaisir, le respect de soi et des autres, la contraception, les IST, l'identité et l'orientation sexuelles, la sexualité et les médias, la pornographie, etc.

Préciser le cas échéant si cette action ne peut être déployée que sur un territoire (Franche Comté à priori et dire pourquoi).

Coordination des demandes : RRAPPS départementaux

Opérateur : CICS

Secteur d'intervention : Franche-Comté

A noter qu'en 2023 un groupe technique régional santé sexuelle, et en particulier autour de l'éducation à la sexualité a été mis en œuvre et se poursuivra en 2024.

A noter également que sur cette même période une expérimentation portant sur une action à destination des élèves de primaire, et basée sur le développement des CPS, est en cours en Franche-Comté, Côte-d'Or et Saône-et-Loire.

3. Actions « vie affective et sexuelle » au sein des ESMS (public handicap) :

Programme de formation des professionnels en EMS

En 2024, l'objectif est la formation des professionnels de 10 EMS.

Coordination des demandes : Parcours Handicap (DOSa)

Opérateurs : CREA-CICS-MFBFC

Secteur d'intervention : région BFC

Promotion d'actions de prévention en lien avec les Centres Gratuit d'Information de Dépistage et Diagnostic des IST et VIH (CeGIDD) et les associations communautaires

Les CeGIDD contribuent à :

- La prévention, le dépistage et le diagnostic du VIH et des hépatites ainsi que l'accompagnement dans la recherche de soins appropriés ;
- La prévention, le dépistage, le diagnostic et le traitement ambulatoire des infections sexuellement transmissibles ;
- La prévention des autres risques liés à la sexualité dans une approche globale de santé sexuelle, notamment par la prescription de contraception ;
- Vaccination (hépatite A et B, HPV) et prévention des autres risques liés à la sexualité (éducation à la sexualité, contraception...);
- Contribution à la lutte contre les violences sexuelles et sexiste ;
- Contribution à la lutte contre les zoonoses telle la variole du singe.

Différentes actions de prévention et de réduction des risques en direction des publics spécifiques peuvent être menées en lien avec les associations communautaires :

- Intervention au sein d'établissements de consommation sexuelle de type saunas gay, libertins, réseaux sociaux spécialisés...
- Information et soutien auprès des étudiants et des personnes migrantes, du public en situation de précarité ou des travailleurs (ses) du sexe
- Tests rapides d'orientation diagnostique (TROD) VIH et Hépatites.
- Accueil, soutien et prévention des personnes vivant avec le VIH et/ou une hépatite

Les CeGIDD doivent diriger leurs actions d'aller vers en direction des publics les plus exposés au risque ou les plus éloignés du système de soins. Il s'agit notamment des hommes ayant des rapports sexuels avec d'autres hommes (HSH), trans-identité, des personnes originaires d'une zone de forte prévalence ; des personnes consommant ou ayant consommé des substances psychoactives; des personnes détenues et sous main de justice; des personnes en situation de prostitution ...

Ces structures, qui doivent s'articuler avec les acteurs de ce champ de la santé sexuelle, doivent mettre en œuvre des actions d'aller-vers de dépistages et/ou actions d'information au sein notamment des structures précarité et addictions (en CAARUD et exclusivement pour des actions d'information en CSAPA). Les structures précarité médicalisées et les CSAPA doivent réaliser les dépistages VIH et IST et la vaccination.

En 2024, Un AMI es lancé par l'ARS BFC

Les thèmes retenus seront les suivants :

- La prévention diversifiée (VIH et IST),
- La promotion de la contraception (prévention des grossesses non prévues),
- La promotion du consentement (prévention des violences),
- L'information sur l'existence de maladies et de dysfonctions sexuelles pour inciter la population à en parler avec un professionnel de santé

Les publics cibles, notamment identifiés, sont:

- Jeunes dont étudiants
- Population carcérale
- Population en situation de précarité
- Primo-arrivants (majeurs/mineurs)
- Usagers de drogues
- Personnes en situation de prostitution (PSP)

Il s'agit donc de promouvoir l'AMI auprès des structures visées et les accompagner pour le démarrage du projet.

Documents et liens utiles :

Stratégie nationale de santé sexuelle : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/education-la-sexualite-contraception-ivg>

Programme Régional de Santé 2018-2028 ;

Santé environnement

Axe(s) à promouvoir :

Développer des projets visant à développer un environnement favorable à la santé dans les territoires

Mettre en œuvre le PRSE4

Depuis plusieurs années, la contractualisation proposée par les CLS a permis de décliner de nombreuses priorités de santé environnement définies par le PRSE 3. Désormais le PRSE 4, issu d'une large concertation dans toute la région, fixe le cadre de la politique en santé environnement dans les territoires.

Les contrats locaux de santé constituent le levier principal de déclinaison des actions du PRSE 4. Les actions prioritaires à décliner sont fonction des enjeux identifiés dans les diagnostics de chaque territoire.

Des opérateurs régionaux sont positionnés pour porter les actions ou accompagner les collectivités dans leur déclinaison.

Certaines priorités du PRSE4 peuvent également être mises en œuvre avec les actions de prévention portées dans les CPTS ou par les MSP.

Les différentes actions du PRSE 4 qui peuvent faire l'objet d'une déclinaison dans les CLS sont décrites ci-dessous. Pour chacune d'entre-elles, la procédure est identique :

- a. Inscription dans le PAT de l'intention de décliner cette action du PRSE 4.
- b. Si validation par les 2 parties, élaboration d'une fiche action CLS

Chaque action est spécifique, les modalités de leur déclinaison varient et sont décrites ci-dessous. Pour le détail des actions, il convient de consulter le PRSE4 sur le site internet de l'ARS ou site du RRAPPS.

Axe 1 – Agir pour développer des comportements favorables à la santé

Objectifs opérationnels	Actions	Titre de l'action
Mobiliser les parents et les professionnels de la petite enfance pour créer un environnement favorable à la santé des nourrissons et des jeunes enfants	6	Accompagner les structures d'accueil « petite enfance » sur la gestion des perturbateurs endocriniens par la formation et la réalisation d'audits
	7	Déployer une stratégie de prévention des risques pour la santé en lien avec les expositions au soleil, en particulier celles de la petite enfance et de l'enfance (<i>indices UV et communication renforcée</i>)

Action 6 :

L'ARS et la région missionnent des opérateurs pour la formation et la réalisation d'audits des structures de petite enfance.

Opérateurs :

- La Mutualité Française sur le volet formation/sensibilisation, appui aux diagnostics, dans le cadre du CPOM avec l'ARS
- Le bureau d'études ALICSE pour les audits de bâtiments accueillant la petite enfance

Aucun financement complémentaire n'est à demander dans la fiche action CLS pour ces deux opérateurs déjà financés.

Dès 2024, il s'agit de promouvoir l'engagement des structures de petite enfance dans ces accompagnements et audits et assurer leur suivi.

Action 7 :

Il s'agit de déployer des actions de sensibilisation/formation sur la prévention solaire et les environnements favorables pour les enfants. Tout ou partie des 5 sous-actions de la fiche PRSE4 peuvent être retenues.

Les opérateurs RRAPPS mobilisables pour mettre en œuvre les actions du CLS sont :

- FEMASCO
- ASEPT

Ces deux opérateurs sont déjà financés par l'ARS, aucun financement supplémentaire n'est à demander dans la fiche action du CLS.

Objectifs opérationnels	Actions	Titre de l'action	CLS
Sensibiliser à la prévention des maladies vectorielles, renforcer les connaissances et la compréhension par la population des gestes à adopter	8	Déployer autour du moustique tigre, une stratégie de marketing social et de formation dans les territoires.	oui
	9	Renforcer la politique de prévention de la maladie de Lyme et des maladies vectorielles à tiques dans les territoires (<i>formations, sensibilisations</i>)	oui

Action 8 :

Il s'agit d'engager les collectivités dans :

- un plan d'action de mobilisation sociale des citoyens pour prévenir la présence du moustique et adopter les bons comportements en cas d'arbovirose ;
- La réalisation de diagnostics techniques des espaces et installations dont ils ont la responsabilité.

Opérateurs :

- IREPS pour la mobilisation sociale
- EIRAD pour les diagnostics techniques

Ces deux opérateurs sont déjà financés par l'ARS, aucun financement supplémentaire n'est à demander dans la fiche action du CLS.

Action 9 :

Il s'agit de déployer des actions de sensibilisation/formation sur la prévention des maladies liées aux tiques et d'engager les collectivités dans la mise en place de programmes d'actions de prévention.

Opérateur :

- LYMPACT

Cet opérateur est déjà financé par l'ARS, aucun financement supplémentaire n'est à demander dans la fiche action du CLS.

Objectifs opérationnels	Actions	Titre de l'action
Favoriser les comportements favorables à la santé : protéger les personnes allergiques vulnérables, réduire l'exposition de la population aux pollutions environnementales	11	Renforcer la prévention et la prise en charge des allergies dans les milieux de vie (<i>développement du conseil en environnement intérieur et de la prévention des allergies alimentaires</i>)
	12	Poursuivre le programme de concerts pédagogiques et l'éducation au bruit pour les plus jeunes enfants

Action 11 :

Cette action comporte plusieurs volets se rattachant aux allergies. Les pathologies liées à l'habitat ainsi que les allergies en restauration collective. Sur ce dernier volet, l'action consiste à former le personnel de la restauration collective à la bonne prise en compte des allergènes dans la préparation des plats en vue de favoriser au maximum l'accès des enfants/jeunes à la restauration collective sans risque. Ces actions font intervenir des Conseillers en environnement intérieur et des diététiciennes spécialisées en allergologie.

Des modules de formation sont prévus. Les différentes sous-actions de la fiche PRSE4 ont vocation à être déclinées dans les CLS qui peuvent utilement relayer et amplifier les programmes déjà menés par les deux opérateurs.

Opérateurs :

- RAFT
- Mutualité Française

Ces opérateurs sont déjà financés par l'ARS. Aucun financement complémentaire n'est à prévoir.

Action 12 :

Elle comporte trois volets de prévention, tous intéressants pour les CLS (Cf. fiche action). Chaque volet est suivi par un opérateur différent qu'il conviendra de mobiliser si la collectivité le souhaite.

Opérateurs :

- Mutualité
- FEMA
- Avenir santé

Ces opérateurs sont déjà financés par l'ARS. Aucun financement complémentaire n'est à prévoir.

Axe 2 – Agir pour développer des environnements favorables à la santé

Objectifs opérationnels	Actions	Titre de l'action
Prendre en compte la santé-environnementale dans un objectif de gestion intégrée du patrimoine immobilier	14	Déployer la stratégie de montée en compétences des collectivités sur la qualité de l'air intérieur et le risque radon lors des travaux de rénovation énergétique
	15	Développer les compétences en santé-environnement des professionnels de la construction, de la rénovation et de l'exploitation du bâtiment
	16	Déployer la Méthode ECRAINS® pour accompagner la prise en compte de la qualité de l'air intérieur dans les projets de construction ou de rénovation des bâtiments

Action 14 :

Elle vise à accompagner les collectivités pour la prise en compte des enjeux QAI-Radon lors des travaux de rénovation du bâti et à les engager dans des actions d'information du public sur leurs territoires. Elle comporte notamment un volet « mesures du radon » qui se déroule comme suit :

Réaliser une campagne de prévention de l'exposition au radon auprès du grand public. L'offre de prévention consiste à :

- La mise en œuvre d'une campagne de mesurage dans l'habitat privé avec mise à disposition de dosimètres gratuitement pour les administrés volontaires.
- L'Accompagnement des particuliers dans la mise en œuvre d'actions de remédiation.

Constitution de l'offre :

- Matériel : fourniture des kits radon gratuitement (DGS)
- Technique : documents et outils
- Organisationnel : cahier des charges
- Financier : expertises (CEREMA, CEPN) financées par l'ARS

La collectivité porteuse est chargée de piloter la campagne. Il s'agit notamment d'évaluer les besoins en lien avec l'ARS, consulter les élus pour acter la mise en œuvre d'une campagne de prévention, communiquer, assurer le suivi de la campagne.

Opérateurs :

CEREMA, CEPN

Ces opérateurs sont déjà financés par l'ARS. Aucun financement complémentaire n'est à prévoir.

Action 15 :

Il s'agit de renforcer l'offre de formation et l'adhésion des professionnels du bâtiment à cette offre. L'action peut être déclinée dans un CLS si le territoire souhaite mobiliser les professionnels impliqués dans les travaux de rénovation énergétique.

Opérateur : POLE ENERGIE

Action 16 :

Ce dispositif régional permet d'accompagner les porteurs de projets publics et privés pour intégrer la qualité de l'air intérieur lors des opérations de construction ou de rénovation de bâtiments, dans l'habitat et le tertiaire. Si un territoire est intéressé, il peut bénéficier d'un accompagnement dans le cadre d'un CLS pour la mise en œuvre de la méthode lors un projet de rénovation. Cette action est pilotée par l'ADEME, il n'y a pas de financement ARS à ce stade.

Opérateur :

- TERRAGILIS

Objectif opérationnel	Actions	Titre de l'action
Préserver et restaurer des environnements favorables à la santé en milieu anthropisé, urbain et rural	18	Poursuivre les actions de lutte contre l'ambrosie, et élargir aux autres enjeux sur la gestion des espaces et milieux. (chenille processionnaire)
	20	Sensibiliser le grand public aux enjeux de l'urbanisme favorable à la santé

Action 18 :

L'ambrosie est une plante envahissante qui colonise la BFC et dont le pollen est fortement allergisant. Par ailleurs, d'autres espèces invasives en particuliers les chenilles processionnaires présentent un risque pour la santé. Il s'agit d'engager les collectivités dans la mise en œuvre d'actions visant à désigner des référents communaux, sensibiliser le public, les agents des collectivités et les agriculteurs à reconnaître la plante et à mener des actions de lutte.

Opérateur :

- FREDON

Cet opérateur est déjà financés par l'ARS. Aucun financement complémentaire n'est à prévoir.

Action 20 :

Il s'agit d'engager les collectivités dans des actions de sensibilisation du grand public, de démonstrations d'un urbanisme favorable à la santé par des démarches d'urbanisme tactique. Le travail de sensibilisation prévu dans cette action peut permettre de préparer un territoire à des projets opérationnels et à solliciter les expertises proposées à l'axe 3 du PRSE.

Opérateur :
- URCPIE

Axe 3 – Intégrer la santé environnement dans les politiques publiques et les projets territoriaux

Objectif opérationnel	Actions	Titre de l'action
Renforcer la prise en compte des enjeux de santé-environnement dans les politiques publiques	23	Promouvoir une alimentation saine et durable pour tous en s'appuyant sur les politiques territoriales des services de l'Etat et des collectivités

Action 23 :

Suite à la définition de la feuille de route régionale « santé environnement alimentation » en cours d'élaboration, les CLS et les PAT pourront se saisir de cette feuille de route pour leur développer des projet territoriaux.

Opérateur :

Dans le cadre de l'élaboration de la feuille de route, seront identifiés les opérateurs éventuels assurant l'accompagnement et les financements associés.

Objectif opérationnel	Actions	Titre de l'action
Renforcer la prise en compte des enjeux de santé environnement par les programmes territoriaux	24	Promouvoir des partenariats entre chercheurs et acteurs de l'alimentation dans les territoires
	25	Proposer une ingénierie adaptée à la prise en compte de la santé environnement dans les projets territoriaux
	26	Faciliter l'émergence et l'accompagnement de projets d'urbanismes favorables à la santé (UFS) dans les collectivités
	27	Accompagner et outiller les collectivités pour intégrer les enjeux de santé environnement dans les programmes territoriaux
	28	Promouvoir l'émergence de projets de territoire dont l'objectif est la reconquête de la qualité de l'eau et l'adaptation au changement climatique
	29	Promouvoir la sécurité de l'alimentation en eau potable : PGSSE, PIC

Action 24 : l'action vise à organiser des temps d'échanges et des partages d'expériences sur les enjeux de l'agriculture de la santé et de l'environnement. Ces temps d'échanges peuvent utilement appuyer des projets territoriaux naissant : PAT, CLS, Projet territoriaux sur l'eau. Un travail préparatoire avec les pilotes est nécessaire pour l'intégration dans un CLS.

Opérateurs :

- Institut agro, MSA

Action 25 :

Cette action vise à faire le point sur l'offre d'ingénierie disponible pour les territoires sur santé environnement et pour la renforcer si besoin. Les CLS peuvent s'en saisir pour bâtir des projets plus complexe sur le moyen et long termes.

Action 26 :

Cette action vise à accompagner les collectivités et aménageurs sur des projets d'urbanisme favorables à santé : document d'urbanisme, Quartiers et bâtiments durables, aménagements, rénovation de quartier, cœur de village...etc. Il s'agit notamment d'engager les collectivités dans une démarche d'évaluation d'impacts sur la santé (EIS) lors de projets d'aménagement et d'urbanisme.

Opérateurs :

- Agences d'urbanisme de Besançon
- ORS
- TERRAGILIS

Ces opérateurs sont déjà financés. Aucun financement complémentaire n'est à prévoir.

Action 27 :

Cette action vise, sur la base de diagnostics partagés, à accompagner les projets santé environnement des collectivités : rénovation du bâti, aménagement, environnement des jeunes enfants, environnements favorables à la santé.... Les CLS constituent l'outil de déclinaison de ces projets.

Opérateurs : en fonction du type de projet et des besoins exprimés

Action 28 :

Elle consiste à faciliter l'émergence de projet de territoire dont le levier est l'eau. Le CLS est un très bon levier pour initier la démarche dans un contexte de tension hydrique, de pressions polluantes et de nécessité d'adaptation des territoires aux changements climatiques. Le passage de la prise de conscience au véritable projet de territoire nécessite plusieurs étapes préalables que les opérateurs mobilisables sur cette action peuvent accompagner.

Opérateurs :

- ALTERRE : accompagne les collectivités volontaires depuis la phase émergente (prise de conscience, volonté d'agir) jusqu'au pré diagnostic partagé.
- Dispositif « Eau d'Ici » : Accompagnement à l'élaboration du projet territorial : analyse des enjeux, parties prenantes, ateliers de territoires, plan d'action, marketing territorial. Intervention de bureaux d'études financés par la DREAL et l'ARS.

Action 29 :

Il s'agit de promouvoir auprès des collectivités les dispositifs permettant la sécurisation durable de l'alimentation en eau potable. Le CLS est l'outil pour mobiliser durablement toutes les collectivités. Un lien peut être fait avec l'action 28.

Opérateur : ASCOMADE

L'Ascomade est financée par l'ARS. Par ailleurs, en 2024, l'ARS finance les collectivités qui s'engagent à hauteur de 5000€ (dans la limite de 20 collectivités).

Axe 4 – Soutenir la recherche et les actions innovantes pour une approche « Une seule santé »

Objectif opérationnel	Actions	Titre de l'action
Favoriser l'acculturation à une seule santé	30	Développer des outils & méthodologies de mesure pour favoriser l'émergence de programmes, projets, actions respectueux du concept « une seule santé »
	31	Favoriser le transfert de connaissances scientifiques auprès des acteurs concernés et l'interpellation des chercheurs par des acteurs de terrain

Action 30 : cette fiche action vise à mettre à disposition des acteurs des outils et méthodes pour bâtir des projets selon le concept « Une seule santé ». Elle sera disponible pour les projets des CLS en seconde phase du PRSE 4 (à partir de 2025). Ces outils et méthodologies seront à promouvoir.

Action 31 : Il s'agit d'une action visant à faciliter le débat public et à diffuser le concept « Une seule santé ». Selon les projets des CLS le débat public peut être intéressant à mobiliser.

Opérateur :

- FNE
- Universités

Documents utiles

- Le PRSE 4 consultable sur le site de l'ARS : [plan régional santé environnement de Bourgogne-Franche Comté](#)

Promouvoir la santé mentale des étudiants

Programme : Etucare

L'objectif de ce programme est de **développer les forces individuelles qui contribuent au bien-être psychologique.**

Opérateur: PROMOTION SANTE BFC.

Public cible : étudiants et professionnels encadrants

Outil : plateforme numérique Etucare, référentiel d'intervention « Promouvoir la santé mentale des étudiants »

Promouvoir la santé mentale des jeunes

Programme : Apprenticare

L'objectif de ce programme est de **développer les forces individuelles qui contribuent au bien-être psychologique.**

Opérateur: PROMOTION SANTE BFC.

Public cible : jeunes en lycées professionnels, en apprentissage ou en MFR, et professionnels encadrants

Outil : plateforme numérique Apprenticare (disponible en 2024)

Premiers Secours en Santé Mentale

Programmes : PSSM ou PSSM jeunes

Objectif: Améliorer le repérage des personnes/jeunes qui subissent le début de troubles en santé mentale, la détérioration de troubles existants de santé mentale, ou des crises de santé mentale.

Il existe également une formation de formateurs. Le prérequis : avoir suivi la formation PSSM/PSSM jeunes au préalable.

Public prioritaire (en lien avec le Parcours Santé Mentale) : jeunes/étudiants et milieu agricole

Opérateurs : formateurs du réseau PSSM France

Prévention du suicide

La politique nationale en matière de prévention du risque suicidaire repose sur une stratégie multimodale reposant sur 5 actions :

- Le recontact des personnes ayant fait une tentative de suicide (VigilanS) ;
- La formation au repérage et à l'évaluation de la crise suicidaire ;
- La prévention de la contagion suicidaire ;
- L'information grand public ;
- Le numéro vert (3114).

Dans le cadre de la feuille de route du Parcours Santé mentale et de sa politique de prévention-promotion de la santé portée par la Direction de la Santé Publique, l'ARS BFC finance ce dispositif de formations. Ces formations, issues d'un programme national, se déclinent en plusieurs niveaux selon les personnes à qui elles s'adressent et leurs objectifs respectifs :

- Sentinelle : la sentinelle a une fonction de repérage de crise suicidaire
 - Tout public, toutes personnes (professionnels, bénévoles, élus, étudiants, etc.) souhaitant être formées à cette thématique ;
 - 1 jour, en présentiel ;
- Evaluation-Orientation : l'évaluateur a une fonction d'évaluation clinique du potentiel suicidaire et une fonction d'orientation vers un intervenant de crise
 - Médecin, IDE, psychologue ;
 - 2 jours, en présentiel ;
- Intervention : formation destinée au personnel des urgences psychiatriques uniquement.

Ces formations sont assurées par des binômes de formateurs, formés par nos référents nationaux : le Dr Claire-Marie TAINURIER, médecin coordinateur Vigilans Franche-Comté et mme Alberici, psychologue à Dole.

Ce dispositif de formations s'adresse aux professionnels des secteurs de la santé, du social, de l'éducation, des collectivités, les membres des associations, les salariés des entreprises, etc. souhaitant acquérir des compétences et des outils afin de repérer la crise suicidaire dans leur milieu d'exercice professionnel et devenir acteur de la prévention du suicide sur leur territoire.

Coordination des demandes : ARS BFC – DPSE – Mathilde DELAUNE

Opérateur logistique : PROMOTION SANTE

Documents et liens utiles :

- Programme national d'actions contre le suicide 2011-2014 ;
- Plan Psychiatrique et Santé mentale 2011-2015 ;
- Programme Régional de Santé 2018-2028 ;
- Plan priorité prévention : <https://solidarites-sante.gouv.fr/systeme-de-sante-et-medico-social/strategie-nationale-de-sante/priorite-prevention-rester-en-bonne-sante-tout-au-long-de-sa-vie-11031/>
- Feuille de route santé mentale et psychiatrie : <https://solidarites-sante.gouv.fr/actualites/presse/dossiers-de-presse/article/feuille-de-route-sante-mentale-et-psychiatrie-jeudi-28-juin-2018>
- Rapport du Haut Conseil de la Santé Publique

:<https://www.hcsp.fr/explore.cgi/avisrapportsdomaine?clefr=554>

- Stratégie nationale de Santé mentale (p 49) <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/le-gouvernement-adopte-la-strategie-nationale-de-sante-2018-2022>
- <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/prevention-du-suicide-des-formationen-en-bourgogne-franche-comte>
- La liste des formateurs au repérage de la crise suicidaire est sur <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/formateurs-en-prevention-du-suicide>

Maladies Chroniques non transmissibles

Axe(s) à promouvoir:

Améliorer le dépistage organisé des cancers dans les territoires

Promouvoir les programmes ETP existants sur le territoire

Amélioration du taux de participation du dépistage organisé des cancers (sein, colon, utérus)

Suivant les orientations nationales, une organisation rénovée des dépistages organisés des cancers est mise en place à partir de 2024 :

- Transfert dès le début de l'année 2024 à l'Assurance maladie du pilotage des invitations à participer à un dépistage organisé ;
- Recentrage des missions des CRCDC sur leurs missions essentielles de suivi des résultats pour l'ensemble des programmes de dépistages organisés, d'information et de formation des professionnels de santé ;
- Mobilisation systématique d'opérations « d'aller-vers » individuelles et populationnelles.

Les trois programmes nationaux de dépistage organisé des cancers, sont les suivants :

- Le cancer du sein pour les femmes entre 50 et 74 ans ;
- Le cancer colorectal pour les hommes et les femmes de 50 à 74 ans ;
- Le cancer du col de l'utérus pour les femmes de 25 à 65 ans ;

Le CRCDC-BFC est conjointement financé par :

- l'ARS de Bourgogne-Franche-Comté
- le Conseil Départemental de Haute-Saône

Actions attendues pour mobiliser et fédérer les élus et acteurs locaux sur les territoires pour renforcer la connaissance des publics cibles aux actions de dépistage et augmenter les taux de participation aux trois dépistages :

- **Etendre le Réseau Ambassadeurs CRCDC BFC :**

Porter à la connaissance des différents acteurs de territoire la création du Réseau Ambassadeurs CRCDC dont la mission est de sensibiliser autour de la question et des enjeux du dépistage organisé.

Identifier les personnes en lien avec du public ou actifs dans la vie sociale de leur communauté qui pourraient intégrer et animer ce réseau porteur de messages de prévention.

Le CRCDC se charge de la formation des ambassadeurs afin qu'ils aient les outils nécessaires pour parler du dépistage organisé

- **Promouvoir le relai des campagnes de communication nationales :**

Etre relais des Campagnes « Octobre Rose », « Mars Bleu », (Mois encore non dédié pour le cancer du col de l'utérus) afin de développer l'organisation d'événements de sensibilisation sur les territoires de Bourgogne Franche-Comté.

- **Développer les actions « d'aller vers » pour les publics vulnérables et éloignés du système de santé :**

En lien avec la CPAM, développer les actions d'aller vers en s'appuyant sur les dispositifs déjà existants sur le territoire.

Opérateur : CRCDC BFC

Contacts CRCDC :

- Côte-d'Or : Dr Vincent Dancourt - 03 80 76 45 80 ou vdancourt@depistagedescancers-bfc.fr
- Doubs, Jura, Haute-Saône et Territoire de Belfort : Dr Raouchan Rymzhanova-Coste - 03 81 47 14 71 ou rrymzhanova@depistagedescancers-bfc.fr
- Nièvre : Dr Josette Puvinel - 04 70 20 09 03 ou josette.puvinel@depistagecanceraura.fr
- Saône-et-Loire : Dr Jean-Bernard Tuetey - 03 85 39 39 98 ou jbtuetey@depistagedescancers-bfc.fr
- Yonne : Dr Stéphane Cornélis - 03 86 52 72 99 ou scornelis@depistagedescancers-bfc.fr

Liens et documents utiles :

- Site CRCDC BFC : <https://www.depistagedescancers-bfc.fr/>
- Présentation du réseau des ambassadeurs sous :
A:\TRANSVERSAL\PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT\03_GT_PREVENTION
- <https://www.e-cancer.fr/Comprendre-prevenir-depister/Se-faire-depister>

Prévention solaire et dépistage des cancers cutanés.

L'Association de Santé d'Education et de Prévention Franche-Comté/Bourgogne (ASEPT FC/B) est chargée de la promotion de la prévention solaire et du dépistage des cancers cutanés au sein de notre région en lien avec la FEMASCO.

Cf partie « santé environnement – PRSE4 » du présent document.

Améliorer le repérage et le dépistage du diabète

Dépistage ciblé du diabète sur les populations en risque de précarité et en milieu professionnel.

Il s'agira de proposer pour ces deux types de population de faire des dépistages du diabète (findrisk et éventuellement glycémie capillaire). Ces actions se feront en lien avec les services de santé au travail, des organismes gestionnaires de structure précarité et l'association française des diabétiques.

Education thérapeutique

Il s'agit de promouvoir des actions d'éducation thérapeutique des patients s'inscrivant dans les programmes d'ETP déclarés à l'ARS et l'ETP mise en œuvre par les professionnels de santé via les ACI ou par les IDE Azalé par exemple. A fin 2023, plus de 230 programmes d'ETP sont déclarés à l'ARS. Aucun programme ne peut être mis en œuvre sans déclaration préalable à l'ARS.

Concrètement, il s'agit de :

- Sensibiliser les professionnels de santé aux programmes existants sur leur territoire pour qu'ils puissent orienter leurs patients vers ces programmes ;

- S'appuyer sur les CPTS afin qu'elles puissent promouvoir l'offre sur leurs territoires que cela soit pour orienter les patients vers l'offre existante (programme ou ETP mise en oeuvre pas les PS) ou contribuer à la réponse aux besoins via leurs membres (lieux d'exercice coordonnés –MSP, CDS-, Professionnels de santé)
- Travailler à améliorer l'accès de la population à l'ETP notamment dans les zones blanches et en fonction de l'état des lieux de l'offre déjà existante ;
- Orienter les PS libéraux souhaitant développer des programmes vers la COMET (COordination Multipartenariale pour l'Education Thérapeutique) en articulation avec les MSP, CDS et CPTS ;

Pour rappel, la COMET vient en soutien aux structures ambulatoires pour 4 missions :

- Accompagnement des équipes pluri-professionnelles,
- Connaissance et reconnaissance de l'offre,
- Formation
- Echange et coordination (animation du réseau d'acteurs et coordination des actions).

Conditions de financement

:

Pour les programmes déclarés par le FIR ARS , base forfaitaire par patient ayant terminé le programme en année N-1 et pris en charge en ambulatoire ou consultation externe. Donnée fournie par le rapport d'activité standard.

Attention : Les patients ayant terminé un programme au cours d'une hospitalisation complète ou de jour sont couverts par la tarification, ils ne peuvent donc pas bénéficier de financements complémentaires sur le FIR.

- Pour les actions ETP, financement selon les ACI

A noter également l'existence des unités transversales d'éducation thérapeutique du patient (UTEP) hospitalières dont les missions mises en œuvre sur leur CH de rattachement :

- Centre de ressources pour les équipes mettant en œuvre les programmes au sein de la structure,
- Soutien méthodologique (création d'outils d'éducation mutualisés, aide à l'auto-évaluation, diagnostic éducatif commun),
- Communication interne,
- Formation : connaissance des formations à relayer afin d'organiser la formation continue en ETP (action directe ou délégation à un organisme de formation)
- Favoriser les échanges : organisation de journées ETP, réunions de partage d'expériences, pilotage de projets transversaux, lien avec les associations d'usagers

Opérateur : COMET, UTEP, porteurs de programmes et d'actions.

Liens ou documents utiles

- Site de l'agence régionale de santé : <https://www.bourgogne-franche-comte.ars.sante.fr/education-therapeutique-du-patient-deposer-un-dossier-de-declaration>
- COMET : <https://comet-bfc.fr/>

Maladies infectieuses

Axe(s) à promouvoir :

Promotion de la vaccination et prévention du VIH et des IST

Promouvoir la vaccination

Promouvoir la vaccination dans le cadre des soins de 1er recours en s'appuyant sur les MSP, CDS et les CPTS :

- Promouvoir la vaccination auprès de la patientèle : grippe, HPV, vaccins obligatoires et recommandés
- Relayer les campagnes de communication : semaine européenne de la vaccination, prévention des virus de l'hiver...

Opérateur : FEMASCO - cf Actions de prévention dans les structures de santé professionnelles de 1er recours)

Promouvoir la vaccination dans le cadre des contrats locaux de santé (CLS).

- Relayer la campagne sur la semaine européenne de la vaccination.
- Relayer les campagnes de communication annuelle de l'automne autour de la prévention des virus de l'hiver (covid, bronchiolites, gastroentérites, grippe, pathologies ORL) et de la vaccination grippe.
- Communiquer auprès des adolescents et jeunes adultes par rapport à certaines vaccinations : HPV, rappel coqueluche de 25 ans, hépatite B, méningocoque C.

Promouvoir et faciliter l'accès à la vaccination sur les lieux de vie spécifiques

- Promouvoir les vaccinations et en particulier le vaccin anti HPV au cours des visites médicales et des bilans infirmiers avec le rectorat et le service de santé scolaire.
- Mener des actions de sensibilisation à la vaccination et vacciner les étudiants de l'université de Bourgogne et de Franche-Comté avec l'Université.

Opérateurs :

- **Centres de vaccination**, qui peuvent être sollicités sur les trois missions suivantes :
 - Action d'information et promotion de la vaccination auprès des professionnels de santé et de public particulier comme publics EHPAD notamment pour le vaccin antigrippal, professionnels de santé.
 - Séances de vaccination délocalisées dans les territoires avec un faible taux de couverture vaccinale ou vers des populations en situation précaire (CADA, CHRS, CAO, foyers d'hébergement ...)
 - Action collectives pendant la Semaine Européenne de Vaccination
 - Actions de promotion de la vaccination contre HPV
- -ensemble des PS des territoires, universités, ESMS, éducation nationale...

Prévention du VIH et des IST

Cf fiche santé sexuelle. Opérateur CeGIDD, associations communautaires.

Documents utiles

Programme Régional de Santé 2018-2028 ;

Calendrier vaccinal Vaccination : documents mis à disposition par SPF dans le cadre de la semaine de la vaccination

Personnes Agées

Axe(s) à promouvoir :

Promouvoir les ateliers Bons Jours
Promouvoir l'activité physique
Promouvoir la prévention de la dénutrition

Personnes âgées à domicile : Ateliers Bons Jours

Un programme unique de prévention déployé sur l'ensemble de la région, basé sur des actions collectives visant à sensibiliser, informer et former le public aux thématiques suivantes :

- Atelier nutrition : La nutrition, où en êtes-vous ? et La nutrition, où en êtes-vous ? 2.0 ;
- Atelier mémoire : PEPS Eurêka et PEPS Eureka 2.0 ;
- Atelier équilibre : L'Equilibre où en êtes-vous ? et L'Equilibre où en êtes-vous ? 2.0 ;
- Atelier activité physique adaptée : Force et Forme au quotidien ;
- Atelier sommeil : Le sommeil, où en êtes-vous ? et Le sommeil, où en êtes-vous ? 2.0 ;
- Atelier santé globale : Vitalité et Vitalité 2.0 (*prendre soin de soi et améliorer sa qualité de vie*) ;
- Atelier médicament : Bon'us Tonus et Bon'us Tonus 2.0 (*prendre soin de sa santé et celle de sa maison*).

Le programme des ABJ est destiné aux personnes de 60 ans et plus vivant à domicile en priorisant les personnes fragilisées par des difficultés sociales, des situations de rupture ou d'évènements déstabilisants. Toute autre action ne sera pas financée par l'ARS mais pourra être orientée si jugée pertinente vers les conférences des financeurs.

Opérateur : GIE IMPA

Contacts des coordinations départementales :

<https://www.ateliersbonsjours.fr/>

CÔTE D'OR

FAPA Seniors 21
Tél. 03 80 30 07 81
contact@fapaseniors21.fr

DOUBS

Mutualité Française
Bourgogne-Franche-Comté
Tél. 03 81 25 17 60
lesbonsjours25@bfc.mutualite.fr

NIÈVRE

Fédération des Centres Sociaux
Tél. 03 86 61 58 30
contact@fdcs58.fr

JURA

Fédération ADMR du Jura
Tél. 03 84 47 26 31
accueil@fedec39.admr.org

HAUTE-SAÔNE

ASEPT FC/B
Tél. 06 32 80 71 40
lbj70asept@franchecomte.msa.fr

SAÔNE-ET-LOIRE

Mutualité Française
Bourgogne-Franche-Comté
Tél. 03 85 42 07 98
lesbonsjours71@bfc.mutualite.fr

YONNE

Mutualité Française
Bourgogne-Franche-Comté
Tél. 03 86 72 11 88
lesbonsjours89@bfc.mutualite.fr

TERRITOIRE DE BELFORT

OPABT
Tél. 03 84 54 26 70
prevention@opabt.fr

Personnes âgées en établissement (ESMS)

Le programme OMEGAH (Objectif Mieux Etre Grand Age en Hébergement) est déployé sur la région ; il propose des modules thématiques.

Toute autre action de prévention sera financée dans le cadre des dotations versées au titre des campagnes budgétaires médico-sociales gérées par la DA.

Pilote : Parcours personnes âgées (DA).

En 2024, il est prévu de renforcer les actions de prévention auprès des personnes âgées en établissement, sur les thématiques dénutrition et APA notamment, pour un budget de 500 000€ (Crédits non reconductibles de la campagne PA).

Ces actions de prévention seront suivies conjointement par DSP et DOSA.

Opérateur : pas d'opérateur spécifique pour ces actions, les ESMS peuvent utiliser les financements pour former leurs personnels ou faire intervenir des acteurs extérieurs.

Documents et liens utiles :

Personnes âgées à domicile :

<http://www.gie-impa.fr/>

<https://www.ateliersbonsjours.fr/>

Personnes âgées en EHPAD : <http://www.pole-gerontologie.fr/Actions>

Enfants et jeunes

Axe(s) à promouvoir :

Promouvoir la santé des enfants et des jeunes

Promouvoir le Pass' Santé Jeunes

Le Pass'Santé Jeunes est un outil régional ressource autour de la santé des enfants et des jeunes.

Il a pour objectif de **mobiliser, structurer, animer et engager un réseau d'acteurs** (partenaires participant à l'animation de la vie des enfants, des jeunes et leurs familles) dans une démarche commune de promotion de la santé des jeunes, autour d'un corpus commun et d'un référentiel fiable et actualisé.

L'offre est la suivante :

1. Temps de présentation du Pass'Santé Jeunes, et des outils associés, auprès des professionnels et partenaires en lien avec les enfants et les jeunes ;
2. Temps d'échanges de pratique : « les rendez-vous du PSJ » ;
3. Formation autour de la méthodologie de projet en PPS des enfants et des jeunes.

Coordination des demandes : RRAPPS

Opérateur : PROMOTION SANTE BFC

<https://www.pass-santejeunes-bourgogne-franche-comte.org/>

<https://www.pass-santepro.org/>

Les Maisons des Adolescents - MDA

Chaque département de BFC est pourvu d'une MDA qui doit développer au sein de ses missions :

- L'accueil, l'écoute, l'information, l'orientation
- L'évaluation des situations
- La prise en charge médicale et psychologique
- L'accompagnement éducatif, social et juridique.

La prise en charge du mal-être des adolescents est réalisée en lien avec un réseau de partenaires incluant entre autres les établissements scolaires, les missions locales, les équipes de pédopsychiatrie et les diverses structures associatives du secteur géographique.

Une évaluation externe des MDA a été réalisée en 2023. Cette évaluation permettra à l'ARS de définir les axes prioritaires à soutenir dans l'allocation des fonds 2024 afin d'améliorer la prise en charge des jeunes de la région.

Réseau régional des Maisons des Adolescents de BFC

19 rue Bannelier

21000

Dijon

<https://anmda.fr>

Documents et liens utiles :

- Site du PASS SANTÉ JEUNES : <http://www.pass-santejeunes-bourgogne-franche-comte.org/>
- <https://www.pass-santepro.org/>
- Cahier des charges des MDA

Personnes en situation de précarité

En ce qui concerne les populations précaires, le PRAPS (programme régional d'accès à la prévention et aux soins des publics en situation de précarité) est rattaché à la Direction de la Santé Publique.

Ce programme recouvre 3 champs prévention/accès aux soins/médico-social et s'attache à leur décloisonnement.

Il est un outil transversal de concertation, d'articulation, de complémentarité avec d'autres plans, politiques publiques, projets, schémas, parcours (stratégie nationale prévention lutte contre pauvreté. Schémas départementaux. Planir, ma santé 2022....) mais aussi en interne avec les différentes missions et les différents projets portés par les directions de l'Agence (psychiatrie santé mentale (CLSM/PTSM), addictologie, nutrition santé, maternité (entretien prénatal), PASS santé jeunes ; renforcement des soins de proximité, MSP, coopérations hospitalières, démocratie sanitaire.).

L'ensemble du PRS 2 contribuant à la réduction des inégalités sociales en santé, le PRAPS priorisera quant à lui les actions, les dispositifs dans les champs «oubliés» de l'offre de droit commun. Il recherchera, dès lors qu'elle est possible, l'insertion ou la réinsertion dans cette dernière des publics auxquels il s'adresse.

Pour ce faire, il nécessite dans sa mise en œuvre :

- Une déclinaison au plus près des territoires (contrats ville, contrats territoriaux de santé, contrats ruraux...).
- La prise en compte de la parole de l'utilisateur (dynamique de participation citoyenne).

Pour faciliter cette mise en œuvre, un guide d'aide à la territorialisation a été réalisé.

La territorialisation du PRAPS est déclinée dans la feuille de route actions prioritaires du parcours.

Documents et liens utiles :

A:\TRANSVERSAL\PARCOURS_ET_PROJETS\1_PARCOURS\4_PRECARITE_VULNERABILITE\guidepraps\SUPPORT

Personnes en situation de handicap

Le renforcement du pouvoir d'agir des personnes en situation de handicap et le développement des réponses inclusives font partie des objectifs principaux du parcours handicap pour le SRS 2023-2028. Cela passe nécessairement par l'accès à l'offre de prévention, que ce soit à domicile, en EMS, ou en milieu ordinaire.

Toutes les thématiques de la prévention peuvent être ciblées, grâce au réseau des différents acteurs déjà mobilisés en population générale, ainsi que par l'intermédiaire des professionnels du médico-social, à conditions que les professionnels de santé et du médico-social soient formés à l'accueil et à l'accompagnement des personnes en situation de handicap.

Axe(s) à promouvoir :

Promouvoir la prévention et l'inclusion des personnes en situation de handicap

Personnes en situation de handicap à domicile :

- Développer la prévention en direction des personnes handicapées vivant à domicile :
Opérateur : peu d'opérateurs spécifiques pour ce public, possibilité de demander l'intervention des opérateurs sous CPOM selon la thématique déclinée (ex : CICS) et/ou l'accompagnement de l'Ireps pour concevoir une action avec l'appui du guide.
Outil : Guide CAPSILE (Ireps)

- Equipe Mobile Basse Vision : favoriser l'autonomie et le maintien à son domicile de la personne déficiente visuelle de 20 ans et plus par la réadaptation.
Les bénéficiaires du projet sont toutes des personnes malvoyantes, sans distinction, exprimant un besoin d'aide à la vie quotidienne. Le projet consiste à offrir à ces personnes les prestations de rééducation et d'aide dans les conditions qui ont fait leurs preuves en milieu scolaire ou professionnel : bilan fonctionnel, adaptation du lieu de vie, instruction de locomotion, rééducation ergo, accompagnement en informatique spécialisée, information, pour leur permettre de retrouver un maximum de capacités.

Opérateur : Association Voir et percevoir
Suivi du dossier assuré par la DA (parcours handicap)

Personnes en situation de handicap en établissement (ESMS) :

Les actions développées au sein des ESMS sont définies en fonction du diagnostic réalisé préalablement à la rédaction du CPOM.

En 2024, il est prévu de déployer de nouvelles actions de prévention non pérennes auprès des personnes en situation de handicap en établissement, sur les thématiques nutrition – APA, dépistage, vaccination HPV, pour un budget de 500 000€ (crédits non reconductibles campagne PH).

Opérateur : Les nouvelles actions de prévention seront financées dans le cadre des dotations versées au titre des campagnes budgétaires médico-sociales gérées par la DOSA.

A charge des ESMS de s'organiser pour réaliser les actions (soit par des ressources internes formées dans cet objectif, soit par un recours à un opérateur financé sur devis).

Le Programme ESMS x Clubs a fait l'objet d'un appel à candidatures en 2023.

Mise en œuvre en 2024 : 16 clubs de sport financés pour des séances spécialement adaptées aux personnes en situation de handicap (15 séances financées chaque année pendant 2 ans). Co-financement comité paralympique et ARS (CRB DSP).

Suivi de cet axe assuré par le parcours handicap

Documents et liens utiles :

Capsile : guide d'aide à la construction d'actions de prévention en direction des personnes en situation de handicap à domicile (<https://rrapps-bfc.org/publications/capsile-cap-vers-la-sante-des-personnes-en-situation-de-handicap-domicile>).

Actions de prévention dans les structures de santé professionnelles de 1^{er} recours

Axe(s) à promouvoir :

Mobiliser les professionnels de santé en exercice coordonné à développer la prévention sur les axes définis dans l'accord cadre interprofessionnel et ou au titre du FIR.

Rappeler l'intérêt d'orienter les actions des MSP en fonction des priorités du CLS pour renforcer la synergie des acteurs dans le territoire.

Actions de prévention dans les maisons de santé pluridisciplinaires et les CPTS : regroupées au niveau de la FEMASCO

Une MSP/CPTS souhaitant développer des actions de prévention :

- Doit en priorité décliner les thématiques proposées dans l'accord cadre interprofessionnel (ACI pour les MSP):
- Action en faveur d'une amélioration de la couverture vaccinale
- Surpoids et obésité chez les enfants
- Prévention du suicide
- Prévention périnatale
- Education thérapeutique*
- Souffrance psychique et conduite addictive chez les 12/25 ans
- Prévention spécifique en direction des personnes âgées**
- Peut bénéficier des financements FIR via la FEMASCO sous condition d'être adhérente et de décliner une fiche thématique FIR portant sur 7 des thématiques ACI (sauf les personnes âgées ou la demande sera faite auprès de la conférence des financeurs) ainsi que les 5 thématiques complémentaires suivantes :
- Santé des enfants et des jeunes
- Addictions
- Nutrition (alimentation et activité physique)
- Dépistages des cancers
- Santé environnement

Exception :

- Le financement des programmes d'éducation des patients (ETP) restera versé au niveau de chaque MSP.

Rappel : Les activités de prévention de type individuel (prévention médicalisée dans le cadre des consultations par exemple), financées par l'Assurance maladie pour l'activité de soins et la prise en charge du patient sont exclues de cette démarche.

Documents et liens utiles :

Fiches thématiques prévention/promotion de la santé pour structures professionnelles de 1er recours enregistrées sous :

<A:\TRANSVERSAL\PREVENTION SANTE ENVIRONNEMENT\03 GT PREVENTION\2 FICHES MSP>

Autres ressources :

Site internet du RRAPPS :

Contient l'ensemble des référentiels et guides de prévention promotion de la santé :

- <https://www.rrapps-bfc.org/>
- Les CPOM sont rangés sous :
A:\TRANSVERSAL\FIR\25_DSP\0_CPOM_ET_AVENANTS_SIGNES
- Les dialogues de gestion :
A:\TRANSVERSAL\FIR\25_DSP
- Les dossiers promoteurs :
A:\TRANSVERSAL\FIR\25_DSP
- Les opérateurs financés sont enregistrés dans l'outil [ma démarche santé](#)